

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 31 mars 2021

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars à dix-huit heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt et un, s'est assemblé à distance et par visioconférence sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**BUDGET PRIMITIF
2021 DU BUDGET
PRINCIPAL DE LA
VILLE DES LILAS**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD (à partir de 18h28), Martin DOUXAMI, Delphine PUIER, Mathias GOLDBERG, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Brigitte BERCERON, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI, Patrick CARROUER par Daniel GUIRAUD, Sonia ANGEL par Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Martin DOUXAMI.

ABSENTE :

Bénédicte BARBET.

SECRETAIRE : Moussou NIANG

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107 prévoyant la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

VU la délibération n°D7/21 3 février 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

VU l'extrait du compte de gestion produit par Monsieur le Trésorier Municipal de Pantin, certifiant que l'exécution du budget principal de la Ville au titre de l'exercice 2020 a donné les résultats qui sont repris dans le budget 2021,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE les propositions du budget primitif 2021 de la Ville des Lilas détaillé dans le budget et annexes joints dans les conditions d'équilibre ci-après.

ARTICLE 2 : DIT que le budget est voté par chapitres et que certaines dépenses d'investissement sont votées par opérations.

ARTICLE 3 : PRECISE que le budget primitif 2021 est adopté avec reprise anticipée du résultat de l'exercice 2020 et intégration des restes à réaliser d'investissement, au vu de l'extrait du compte de gestion émis par le Trésorier Municipal de Pantin attestant le résultat tel qu'il ressort du compte administratif provisoire.

ARTICLE 4 : DIT que la reprise anticipée du résultat 2020 et l'intégration des restes à réaliser du budget principal se décomposent comme suit :

Solde cumulé d'investissement : + 1 735 433,54 €
Résultat de fonctionnement cumulé : + 9 134 513,83 €

RAR en dépenses : 1 918 909,53 €
RAR en recettes : 269 500,00 €

ARTICLE 5 : DIT que la balance générale du budget de la Ville avec la reprise anticipée des résultats et intégration des restes à réaliser de la section d'investissement, s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	53 351 244,09	44 216 730,26
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		9 134 513,83
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RAR + Résultat + Crédits votés)		53 351 244,09	53 351 244,09

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 158 003,76	13 506 716,01
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 918 909,53	269 500,00
	001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 735 433,54
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RAR + Résultat + Crédits votés)		8 076 913,29	15 511 649,55

TOTAL DU BUDGET		61 428 157,38	68 862 893,64
-----------------	--	---------------	---------------

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :
Voix pour 28
Voix contre 6
Abstentions
NPPV

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **06 AVR. 2021**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20210331-D24-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2021